

COMMUNIQUÉ

Mulhouse, le 21 juillet 2026

Paiement par carte bancaire à bord : m2A et Soléa innovent en simplifiant l'achat du ticket « 1 Voyage 1h »

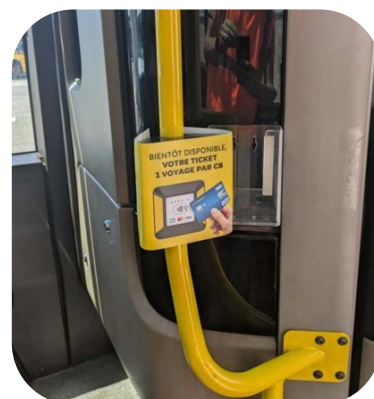
À compter du mercredi 22 juillet 2026, les voyageurs du réseau Soléa pourront acheter leur ticket « 1 Voyage 1h » directement à bord des tramways, tram-trains et bus grâce au paiement par carte bancaire sans contact. Déployé progressivement au cours de l'été, ce nouveau service vient compléter les nombreuses solutions d'achat déjà proposées par Soléa afin de rendre les déplacements toujours plus simples, rapides et accessibles.

Portée par Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), Autorité Organisatrice des Mobilités, et mise en œuvre par son délégataire Soléa, cette innovation accompagne l'évolution des usages du quotidien. À l'heure où le paiement sans contact par carte bancaire, smartphone ou montre connectée est devenu un réflexe pour de nombreux consommateurs, le réseau Soléa intègre à son tour cette solution afin de proposer une expérience d'achat plus simple, plus rapide et plus fluide.

Un déploiement progressif tout au long de l'été

Le lancement du paiement par carte bancaire à bord s'effectue de manière progressive afin d'équiper l'ensemble des véhicules du réseau dans les meilleures conditions.

- **Depuis le 22 juin**, de nouveaux valideurs de paiement sont installés progressivement dans les tramways, tram-trains et bus Soléa. Cette première étape technique permet de déployer les équipements sur l'ensemble du réseau sans perturber l'exploitation. Durant cette période, les nouveaux valideurs sont protégés par un cache.
- **À compter de fin juillet**, dès l'installation des équipements achevée, les voyageurs pourront payer leur transport directement à bord des véhicules grâce au paiement sans contact par carte bancaire, smartphone ou montre connectée. Le moyen de paiement utilisé fait office de justificatif de transport ; la durée de validité d'une heure débute dès sa première présentation devant le valideur.
- **Cette nouvelle solution d'achat sera pleinement opérationnelle sur l'ensemble du réseau pour la rentrée de septembre**, période marquée par une forte fréquentation liée à la reprise des déplacements scolaires et professionnels.



Un geste simple pour acheter son ticket

Le principe est volontairement simple. **À la montée dans le véhicule, il suffit de présenter une carte bancaire sans contact, un smartphone ou une montre connectée équipée d'un moyen de paiement devant le valideur dédié.** Un signal sonore accompagné d'un voyant vert confirme immédiatement la prise en compte de l'achat.



Aucun ticket papier n'est délivré : le support de paiement utilisé (carte bancaire, smartphone ou montre connectée) **devient le justificatif du voyage**. Le ticket acheté est un ticket 1 Voyage, valable pendant une heure dans les conditions habituelles du réseau, **correspondances comprises**. Lors de chaque correspondance, le voyageur doit impérativement présenter à nouveau le même support de paiement devant le valideur. Cette validation est nécessaire pour enregistrer la correspondance mais n'entraîne aucun nouveau débit dès lors qu'elle intervient dans l'heure de validité du titre.

Jusqu'à cinq voyageurs avec une même carte bancaire

Le service permet également de voyager à plusieurs avec un seul moyen de paiement.

Une même carte bancaire peut servir à acheter jusqu'à **cinq tickets 1 Voyage**. Pour cela, la carte bancaire, le smartphone ou la montre connectée doit être présenté autant de fois devant le valideur que de voyageurs concernés, dans la limite de cinq validations.

Les voyageurs bénéficiant de ces achats doivent effectuer l'intégralité de leur déplacement ensemble afin de pouvoir justifier de leur titre en cas de contrôle.

Un paiement sécurisé

Chaque validation réalisée correspond à l'achat d'un ticket unitaire d'une valeur de 1,60 €.

Les achats sont ensuite regroupés avant d'être débités selon les modalités de traitement du service de paiement. Le montant apparaît sur le relevé bancaire du titulaire de la carte.

Lors d'un contrôle, il suffit de présenter le même moyen de paiement que celui utilisé lors de l'achat afin de permettre la vérification du titre de transport.

Obtenir un justificatif d'achat

Les voyageurs ayant réglé leur titre **avec une carte bancaire** pourront télécharger un justificatif d'achat a posteriori depuis le site internet Soléa.

Cette fonctionnalité est **uniquement disponible pour les paiements effectués via une carte bancaire physique** ; un smartphone ou une montre connectée, ne permettant pas l'édition d'un justificatif nominatif.

Une solution complémentaire aux autres modes d'achat

Le paiement par carte bancaire à bord vient enrichir les solutions déjà proposées aux voyageurs.

Les clients peuvent naturellement continuer à acheter leurs titres de transport

- auprès de l'Agence des Mobilités m2A,
- sur la boutique en ligne,
- grâce aux solutions d'achat sur smartphone,
- auprès des distributeurs automatiques,
- des commerçants partenaires,
- ou encore auprès du conducteur lorsque ce mode de vente est disponible, à bord des bus notamment.

Cette nouvelle possibilité répond plus particulièrement aux besoins des voyageurs occasionnels, des visiteurs, des touristes ou encore des personnes qui souhaitent acheter rapidement un titre de transport au moment de leur montée dans le véhicule.

Une nouvelle étape dans la modernisation du réseau

Avec cette innovation, m2A et Soléa poursuivent la modernisation du réseau et l'amélioration continue de l'expérience voyageurs. Déjà largement adopté dans de nombreux réseaux de transport en France et en Europe, le paiement par carte bancaire constitue aujourd'hui un standard attendu par les usagers. Son déploiement sur le réseau Soléa s'inscrit dans une démarche d'innovation, de simplification des parcours clients et d'adaptation permanente aux nouveaux usages de mobilité.

Alexis Steyaert, Directeur Général de Soléa :

« Le paiement par carte bancaire à bord constitue une avancée importante pour l'expérience de nos voyageurs. Simple, rapide et sécurisé, il facilite l'accès au réseau pour les clients occasionnels comme pour les visiteurs, tout en venant compléter les nombreuses solutions d'achat déjà proposées par Soléa. Cette innovation illustre notre volonté d'offrir un service toujours plus moderne, plus intuitif et adapté aux nouveaux usages. »

Lara Million, Vice-Présidente « Transports & Mobilités » de m2A :

« En développant de nouveaux services facilitant l'accès aux transports en commun, m2A poursuit son ambition de rendre la mobilité toujours plus attractive et accessible à tous sur son territoire. Le paiement par carte bancaire constitue une évolution concrète qui simplifie le quotidien des habitants comme des visiteurs, leur permettant de se déplacer aisément via le réseau Soléa pour accéder aux services, commerces, structures et événements de l'Agglomération. Cette innovation participe ainsi à renforcer l'attractivité de m2A. »



Contacts presse :

Soléa - Matthieu Schoch - matthieu.schoch@solea.info - 06 99 08 74 43

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) - Orlane Foucault - orlane.foucault@m2A.fr - 06 45 86 16 47